

Les finances publiques locales : Non à l'abolition d'une approche basée sur le genre pour réaliser l'égalité de chance entre les sexes

Nous, associations et groupements de la société civile, réunies sur la base de notre attachement aux principes constitutionnels d'égalité, de justice sociale et de solidarité comme aux valeurs universelles reconnues et proclamées par l'ensemble des instruments internationaux des droits humains

- **C**onstatons avec consternation et indignation que le projet de Code des Collectivités locales, soumis à l'examen de la Commission de l'Organisation Administrative et des forces armées de l'ARP depuis le 7 juin 2017, a été amendé par la dite commission parlementaire en diverses de ses dispositions relatives au régime financier par suppression systématique de toute référence au genre, à l'égalité des sexes ou à l'égalité des chances entre les sexes, malgré les quelques voix dissidentes restées inaudibles.
- Ainsi, ont été supprimés
 - La priorité accordée à "l'égalité entre les sexes, à la lutte contre la pauvreté, au développement équilibré et à la planification urbaine" du plan de développement local, initialement prévue à **l'article 101**
 - l'obligation de « *prendre en considération une approche sensible au genre lors de la préparation du budget* » de **l'article 123**,
 - l'obligation de « réserver une séance annuelle du conseil municipal à la discussion du rapport sur les affaires d'égalité des chances entre les sexes » de **l'article 211**
- A ces coupes arbitraires, s'ajoutent les barrages et les fins de non recevoir les initiatives courageuses et clairvoyantes de certaines élues en proposant d'ajouter aux plans d'investissements locaux prévus par **l'article 227** « la prise en compte d'une approche basée sur le genre et sur l'égalité des chances ».
- **C**onscients des régressions que ces remaniements font subir au texte et de l'engrenage législatif dans lequel il se trouve du fait de son imminent transfert vers l'Assemblée plénière pour discussion et votation, **Nous signataires du présent communiqué**
 - Appelons les représentant-e-s du peuple à tout mettre en œuvre pour réintroduire dans le texte et à tous les niveaux de la budgétisation locale, la prise en compte des rapports sociaux de genre et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes comme objectif d'une réelle et sincère politique publique de lutte contre les inégalités sociales.
 - Nous les appelons à défendre la budgétisation sensible au genre comme corollaire de l'égalité des citoyennes et des citoyens et droit constitutionnellement garanti aux femmes et aux plus démunies
 - Nous attirons l'attention de l'opinion publique sur l'importance d'une budgétisation locale basée sur le genre pour venir à bout de la précarisation constante des conditions de vie des femmes et des enfants qui les accompagnent

et en finir avec les résistances multiples à leur accès au développement humain, aux droits, aux capacités, aux services et aux biens matériels et symboliques.

- Nous appelons toutes les forces du pays à rejoindre notre mouvement et à soutenir nos initiatives pour l'égalité, la dignité et la justice sociale, valeurs de la Révolution populaire de 2011 et auxquelles aspirent légitimement les Tunisiennes et Tunisiens quatre ans après l'adoption de la constitution du 27 janvier 2014.

Tunis, le 22 février 2018

LISTE DES ASSOCIATIONS SIGNATAIRES

- **L'Association AL BAWSALA**
- **Le Collectif Civil pour les Libertés Individuelles :**
 - ✓ L'Association Tunisienne des femmes démocrates (ATFD)
 - ✓ L'Association BEITY pour les femmes sans domicile
 - ✓ Association Tunisienne de défense des libertés individuelles (ADLI)
 - ✓ La Ligue *tunisienne* des droits de l'Homme
 - ✓ *L'Association Bayti*
 - ✓ ALSEJINE 52
 - ✓ La Ligue des Électriciennes Tunisiennes LET
 - ✓ L'Association Tunisienne de la Santé de la Reproduction
 - ✓ L'initiative Mawjoudin pour l'égalité *We Exist*
 - ✓ Le Groupe Tawhida Ben Cheikh-Pour la Recherche & Action en santé des femmes
 - ✓ L'Association Citoyenneté Paritaire Tigar
 - ✓ L'Association Shams
 - ✓ L'Association Tunisienne pour la Justice et Légalité DAMJ
 - ✓ L'Association CHOUF MINORITIES
 - ✓ *L'Association pour la Promotion du Droit à la Différence ADD*
 - ✓ *Réseau Dostourna*
 - ✓ L'Association *Tunisienne* de Lutte contre les MST et le SIDA ATL
 - ✓ L'Association Waai
 - ✓ Jamaity
 - ✓ Le réseau national des éducateur pairs Y-PEER Tunisie/
 - ✓ L'Association CALAM
 - ✓ L'association Free Sight
 - ✓ L'Organisation Tunisienne de justice sociale et solidarité OTJUSS
 - ✓ L'Association Tunisienne de Prévention Positive+ ATP+
 - ✓ L'Association Horra

- ✓ La Coalition pour Les Femmes de Tunisie
- ✓ Fanni Roughman Anni
- ✓ Mnemty
- ✓ Touensa
- ✓ L'ArtRue
- ✓ Kelmtly
- ✓ Réseau EUROMED DROITS
- ✓ Heinrich Boll Stiftung
- ✓ *Avocats Sans Frontières (ASF)*
- ✓ L'Organisation Mondiale Contre la Torture (*OMCT*)